



DS/DRH/SGCF/138-22

CENM, Le 25/10/2022

**DÉCISION RELATIVE A L'ORGANISATION DU CONCOURS DE RECRUTEMENT
D'UN CHARGE DE PAIE AU SEIN DU CNESTEN**

Le Directeur du CNESTEN,

- Vu le Dahir N°1-03-195 du 16 Ramadan 1424 (11 Novembre 2003), portant promulgation de la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ;
- Vu le Dahir portant loi n° 1-85-98 du 11 Rabia I 1407 (14 Nov. 1986) relatif à la création du Centre National de l'Energie des Sciences et des Techniques Nucléaire CNESTEN ;
- Vu la loi n° 12-97 complétant la loi n° 17-83 portant création du CNESTEN ;
- Vu le statut régissant le personnel du CNESTEN tel qu'il a été complété, modifié et amendé ;
- Vu la circulaire n° 24/2012 du 22 Octobre 2012 du Chef du Gouvernement relative aux procédures de recrutement dans les établissements et entreprises publics ;
- Vu la loi cadre du CNESTEN prévoyant les postes budgétaires autorisés au titre de l'exercice 2022 ;
- Vu la procédure de recrutement interne et externe du CNESTEN
Réf : PGR/DS/DRH/002 ;
- Vu la Décision de nomination de Monsieur Hamid MARAH, Directeur par intérim du Centre National de l'Energie des Sciences et des Techniques Nucléaires, Réf 179 en date du 13 Juin 2022 ;
- Vu la décision de prolongation de la durée de l'intérim de M. Hamid MARAH,
Réf : 1138 en date du 03/08/2022.

Décide

Article 1:

Dans le cadre du renforcement de son capital humain et compte tenu des besoins de ses services, le CNESTEN recrute par voie de concours, **un Chargé de paie** disposant des qualifications suivantes :

Handwritten signature or initials in blue ink.

Référence	DS/DRH/SAP/07-2022
Poste	Chargé de paie.
Nombre	1
Profil	Diplôme : DUT ; DTS ; BTS ou équivalent.
	Niveau d'études : Bac+2.
	Spécialité : Gestion des entreprises ; Comptabilité ; Gestion administrative ou similaire.
Expérience	Une (1) année minimum en comptabilité, gestion de la paie ou équivalent
Domaines de compétence	Législation de travail, fiscalité et déclarations sociales, maîtrise des outils informatiques de gestion, ERP/module paie.
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Traiter les éléments fixes et variables de la paie dans le respect de la réglementation en vigueur ; - Recueillir et consolider les données de la paie et s'assurer de leur fiabilité ; - Préparer les différents actes nécessaires à la gestion des dossiers de paie ; - Mettre à jour le traitement des données de la paie au niveau du SI RH ; - Réaliser les télé-déclarations sociales conformément à la réglementation en vigueur ; - Etablir et rapprocher périodiquement les déclarations et les cotisations sociales et fiscales avec l'état comptable et le journal de la paie ; <p>En sus de ces missions, le gestionnaire de la paie sera amené à réaliser des tâches en relation avec la gestion administrative du personnel.</p>

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre âgé de 45 ans au plus à la date limite de dépôt du dossier de candidature ;
- Etre titulaire d'un diplôme dans les spécialités sus-indiquées ;
- Avoir le profil demandé.

Article 2:

Les candidatures doivent **obligatoirement** être transmises par voie électronique sur le portail « emploi-public », à travers le lien « <https://depot.emploi-public.ma/> », au plus tard le **11 NOV 2022** à **16h00**.

Toute candidature incomplète ou envoyée via un autre canal que le portail précité, sera systématiquement écartée.

H3

Article 3:

Au dépôt des dossiers de candidatures électroniques, il faut impérativement joindre les documents suivants:

1. Demande de participation au concours adressée au Directeur Général du CNESTEN ;
2. Curriculum vitae (CV) actualisé ;
3. Copie scannée de l'original de la Carte Nationale d'Identité Electronique CNIE (Recto-Verso) ;
4. Copie scannée du diplôme reconnu par l'Etat, accompagnée, le cas échéant, d'une copie scannée de l'arrêté d'équivalence pour les diplômes délivrés par les universités et établissements privés ou étrangers.

Article 4:

Le processus de concours comprend une présélection sur dossier, un concours écrit suivi d'un entretien oral et en cas de besoin une mise en situation au sein du CNESTEN.

Article 5:

La liste des candidats présélectionnés pour passer les épreuves écrites et orales sera affichée sur le site www.emploi-public.ma et sera considérée comme convocation au concours écrit et oral relatifs à cet appel à la candidature.

Article 6:

La date, le lieu et les modalités de déroulement du concours écrit et oral seront communiqués ultérieurement. Les résultats de toutes les étapes de sélection seront affichés sur le site www.emploi-public.ma.

Article 7:

A l'issue des épreuves écrites et orales du concours, la liste des candidats admis ainsi que ceux figurant dans la liste d'attente, classés par ordre de mérite, sera publiée sur le portail (www.emploi-public.ma).

Article 8:

Le recrutement des candidats admis n'est jugé définitif, que sous réserve d'approbation de leurs dossiers administratifs par les services compétents et confirmation de leur aptitude physique par le médecin de travail du Centre.

Tout candidat ne vérifiant pas les conditions susmentionnées, sera systématiquement remplacé (selon l'ordre de mérite) par un autre candidat inscrit sur la liste d'attente remplissant les mêmes conditions.


Hamid MARAH
Directeur du C.N.E.S.T.E.N.
Par Intérim